

**“Jouer avec la gouache sur papier teinté,
du paysage au portrait,
pour un carnet de voyage chaleureux et coloré”**

Samedi 11 et dimanche 12 janvier 2025

Atelier de l'Académie Libre
Venelles 13770

Nous travaillerons à partir de documents et photos car il s'agit d'un stage en atelier.

Il vous faudra des sujets variés : paysage, portrait, faune et flore, scènes de vie...

Nous essaierons d'aiguiser notre regard sur la couleur et les contrastes en utilisant la gouache sur papier kraft, teinté ou imprimé, et en y incorporant parfois du collage.

Le but de cet atelier est de découvrir ou de perfectionner votre pratique de la gouache.

Ce beau médium, souvent dénigré, vous donnera un rendu chaleureux, et riche en couleurs, et le support teinté vous offrira un contraste très intéressant avec la matière satinée de cette technique.

Changer de technique et de support, participe à la découverte d'une nouvelle vision du carnet de voyage et enrichit votre créativité.

Le résultat sera un travail original, chaleureux et coloré.

8 à 12 participants.

Tarif : 150 euros les 2 jours

+ 20 euros de cotisation annuelle pour tout nouvel adhérent à l'Académie Libre

Horaires du stage : 10h/16h30 avec pause pique-nique.

Matériel et repas non compris.

La liste du matériel souhaité sera envoyée après inscription.

FICHE D'INSCRIPTION

Stage « Gouache sur papier teinté »

Stage de 2 jours : samedi 11 et dimanche 12 janvier 2025

À retourner à l'adresse suivante :

LES CARNETS MIGRATEURS

1 rue des eucalyptus

13960 SAUSSET-les-PINS

Retournez votre fiche d'inscription dûment complétée et accompagnée des **trois chèques** bancaires pour l'intégralité du paiement de la prestation pédagogique et de votre adhésion à l'association, ainsi que les conditions de vente signées.

Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception du dossier complet.

PARTICIPANT :

Mme, Mr :

Date de naissance à :

Adresse :

CP : Ville

Téléphone : Téléphone en cas d'urgence :

Adresse E.mail :

CONDITIONS DE RÉSERVATION ET RÈGLEMENT :

PRIX du stage de 2 jours : 150€

(Prix de la prestation pédagogique uniquement)

Je règle par chèques bancaires :

-Un chèque d'**acompte de 80 €** à l'ordre de Sylvie Ballester qui sera mis à l'encaissement dès confirmation du stage, après inscription de 6 personnes minimum.

-Un règlement en espèces de préférence, ou un chèque **de 70€** soldant le montant total de la prestation pédagogique à donner le jour du stage.

Il est possible de régler la totalité du stage en espèces . Voir avec Sylvie

-Prévoir une adhésion obligatoire à : l'Académie Libre de 20€ (sauf déjà adhérent)

(règlement par chèque le jour du stage)

Comme écrit ci-dessus, pour valider votre inscription, vous devez joindre le chèque d'acompte, la fiche d'inscription et y joindre les conditions de vente signées.

Je soussigné(e) (Nom Prénom).....,

participant au stage de « carnet de voyage » cité ci-dessus, déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des informations communiquées par l'Association des Carnets Migrateurs de la Côte Bleue et accepte les conditions générales de vente jointes.

• *Autorisez vous l'association à exploiter votre image et/ou celles de vos réalisations, pour la promotion des stages ? **OUI / NON***

• *Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ?*

Date

Signature du stagiaire, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Conditions générales de vente : STAGES CARNET DE VOYAGE

Stages Croquis in situ / Carnet de voyage , aquarelle dessin et techniques mixtes, dispensés par l'Atelier des Carnets Migrateurs de la Côte Bleue et Sylvie Ballester.

Article 1

- L'association des Carnets Migrateurs de la Côte Bleue s'engage à fournir une prestation pédagogique d'enseignement encadrée par Sylvie Ballester enseignante qualifiée, selon le programme et la durée figurant dans le descriptif du stage.
- L'association ne peut être tenue pour responsable des désagréments ou imprévus de toutes natures que ce soit, indépendantes de sa volonté qui pourraient modifier, retarder ou annuler le programme ou la durée du stage.

Article 2 : CONDITION D'INSCRIPTION

- L'inscription au stage sera validée à réception du paiement de la totalité du ou des stages. Les encaissements se feront aux dates indiquées lors de l'inscription.
- Le participant devra également s'acquitter de son adhésion annuelle de 20€ au nom de l'association.

Article 3

- Si le stage nécessite des prestations de transports, d'hébergement ou de toute autre nature que ce soit, celles-ci devront être souscrites par le client et seront placées sous sa seule responsabilité.
- Si le client souscrit à des prestations annexes avant la confirmation du stage, et en cas d'annulation de celui-ci par l'association, pour quelque raison que ce soit, le client ne saurait exiger de l'association des carnets Migrateurs de la Côte Bleue un quelconque dédommagement pour les frais déjà engagés.

Article 4 : ANNULATION

- Si l'annulation est faite par le client à 30 jours ou plus de la date de commencement du stage, celui-ci perdra le montant du premier chèque d'acompte.
- Si l'annulation par le client a lieu à moins de 30 jours de la date de commencement du stage, celui-ci perdra l'intégralité du montant du stage.
- Si annulation par l'Atelier des Carnets Migrateurs de la Côte Bleue, celui-ci remboursera au client, l'intégralité des sommes versées au titre de la prestation pédagogique uniquement.
- En cas d'annulation du stage, suite à un empêchement majeur de quelque nature que ce soit, dûment avéré et concernant l'intervenant ou l'un de ses proches (conjoint, enfant, parent), le client ne pourra invoquer cette annulation comme cause de résiliation sans frais, de ses prestations parallèlement acquises (vols, hébergement..). Les prestataires concernés appliqueront alors, leurs propres conditions d'annulation*. (*Sauf assurance spécifique, les frais d'annulation resteront à la charge du client)
- Aucune annulation ne donne droit à un quelconque dédommagement de la part de l'Association des Carnets Migrateurs de la Côte Bleue.

Je soussigné(e) certifie avoir lu et approuvé ce règlement.

Date :

Signature du participant :